



ᑲᑎᑕᑲ ᑕᑕᑎᑕᑲ ᑕᑕᑎᑕᑲ ᑕᑕᑎᑕᑲ ᑕᑕᑎᑕᑲ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Mis à jour le 18 juillet 2006

PROCÈS-VERBAL DE LA 107^E RÉUNION

(APROUVÉ)

DATES : Du 29 au 31 mars 2006

LIEUX : Salle de conférences, Centre de recherche du Nunavik, Kuujjuaq
Salle de conférences, Hôtel de ville Katittavik, Kuujjuaq

SONT PRÉSENTS :

Nommé par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Gilles H. Tremblay
Suzanne Larochelle

Nommés par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Jean Couture

Secrétaire exécutive :

Nancy Dea

SONT ABSENTS :

David Okpik, nommé par l'ARK
Eli Angiyou, nommé par l'ARK

INVITÉS :

Sammy Tukkiapik, conseiller en recherche inuit, ARK
Bill Doidge, directeur, Centre de recherche du Nunavik
Chris Furgal, codirecteur, Centre Nasivvik
Minnie Abraham, présidente, Comité de la nutrition et de la santé
du Nunavik

Jimmy Annahatak, membre, Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik
Caroline Larrivée, aménagiste, ARK
Wendy Giroux, Service des aires protégées, MDDEP
Joanne Laberge, chef, Service des aires protégées, MDDEP
Guy Paré, Service des aires protégées, MDDEP
Françoise St-Martin, Direction des affaires juridiques, MDDEP
Daniel Berrouard, coordonnateur aux affaires autochtones, MDDEP
Alain Hébert, Direction du patrimoine écologique et des parcs, MDDEP

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La 107^e réunion du CCEK commence à 13 h 30, le 29 mars 2006 dans la salle de conférences du Centre de recherche du Nunavik. Le président invite les membres à proposer des changements à l'ordre du jour. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

L'ordre du jour qui suit est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 106^e réunion
3. Affaires découlant de la 106^e réunion et correspondance
4. Budget, secrétariat et membres
5. Activités de recherche réalisées au Nunavik
6. Chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois : révision des annexes 1 et 2
7. Activités relatives à l'énergie
8. Site Web du CCEK
9. Développement du réseau routier au Nunavik
10. Modifications législatives et réglementaires concernant les aires protégées
11. Gestion des matières résiduelles
12. Déversement en milieu marin
13. Questions diverses
14. Dates et lieux des prochaines réunions

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Jean Couture et appuyée par M. Claude Abel. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 106^E RÉUNION

Sur la proposition de M. Gilles H. Tremblay appuyée par M. Claude Abel, les changements finaux à apporter au procès-verbal de la 106^e réunion seront approuvés à la fin de la réunion.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 106^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive présente aux membres la correspondance qui a été reçue et envoyée depuis la dernière réunion. Les sujets suivants sont abordés :

-Rapport annuel

Les membres mettent à jour la liste d'envoi du rapport annuel. Plusieurs noms sont ajoutés.

La secrétaire exécutive mentionne qu'une lettre de présentation, écrite dans les trois langues officielles du CCEK, sera jointe au rapport annuel. Il est décidé qu'une lettre plus personnelle devra être adressée à M. Claude Béchard, dans laquelle le CCEK l'invitera à le rencontrer et le félicitera pour sa nouvelle nomination au poste de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

-Halocarbures

Les membres sont informés que la présidente de l'ARK, M^{me} Emudluk, a reçu une lettre officielle du bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans laquelle il était indiqué que, puisque le Règlement sur les halocarbures s'applique au Nunavik, chaque municipalité est tenue de récupérer les halocarbures, c'est-à-dire de procéder à la collecte de tout appareil de refroidissement contenant des halocarbures qui est mis au rebus. Il est recommandé dans la lettre de faire la collecte de tels appareils un jour différent de celui de l'enlèvement des ordures ménagères et d'entreposer les appareils en question dans un endroit clôturé du dépotoir où un technicien diplômé pourra procéder à la récupération des halocarbures.

Pour faire suite à la lettre du MDDEP, M^{me} Emudluk a demandé au CCEK, en tant qu'intermédiaire officiel des gouvernements du Canada et du Québec, de l'ARK et des villages nordiques, d'informer les municipalités de leurs obligations à l'égard du Règlement. Elle a aussi demandé que des représentants du CCEK, de l'ARK, du MDDEP, de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ) et des magasins Northern se rencontrent, afin de discuter de l'obligation des détaillants d'accepter le retour de tout appareil qu'ils ont vendu dans leur magasin.

Les membres conviennent qu'une rencontre avec les détaillants est en fait nécessaire et devra être organisée le plus tôt possible. On souligne que M. Michel Richer se rend déjà régulièrement dans chacune des communautés, afin de procéder à l'entretien des appareils de réfrigération pour le compte de la FCNQ. On pourrait donc songer à M. Richer en ce qui concerne la formation à suivre et une éventuelle collaboration dans le cadre de ce projet.

Il est également fait mention de la possibilité qu'un compacteur de ferraille puisse être transporté d'une communauté à l'autre. Un tel projet permettrait de réduire considérablement le volume de déchets métalliques dans les dépotoirs.

-Vente d'un ordinateur

On informe les membres que l'ordinateur portatif du CCEK qui n'était plus utilisé a été vendu lors d'une vente aux enchères par écrit qui a pris fin le 10 mars 2006. Il est décidé que la somme reçue pour la vente de l'ordinateur sera inscrite au budget sous le poste intitulé « Autres recettes ».

4. BUDGET, SECRÉTARIAT ET MEMBRES

La vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 doit être réalisée dans les prochaines semaines. La firme comptable Pratte, Bélanger inc. se chargera encore une fois de ce travail.

Le CCEK s'est récemment procuré des cartes de paiement d'Air Inuit et de la FCNQ, ce qui facilitera les réservations de billets d'avion et de chambres d'hôtel.

Le CCEK n'a toujours pas signé de bail avec l'ARK pour le logement de la secrétaire exécutive. Les membres demandent à ce que cette question soit réglée dans les plus brefs délais, afin d'assurer une certaine stabilité à la secrétaire exécutive quant à son logement.

M. Gilles H. Tremblay est nommé président du CCEK par les membres nommés par le gouvernement du Canada. M^{me} Paule Halley a officiellement été nommée vice-présidente du CCEK par décret. Ces deux nouvelles nominations entreront en vigueur le 1^{er} avril 2006. Le gouvernement du Québec doit toujours nommer un nouveau membre.

La nomination d'un nouveau président soulève la question de pouvoir de signature pour les affaires courantes. Il est déterminé que M. Michael Barrett, M^{me} Nancy Dea, M^{me} Sarah Tukkiapik et M^{me} Nathalie Girard demeureront les signataires autorisés et qu'une copie des chèques faits à l'ordre de M. Barrett ou de M^{me} Dea sera acheminée à M. Tremblay.

Un membre mentionne que la secrétaire exécutive n'a jamais reçu de lettre officielle d'embauche et qu'une telle lettre devrait être rédigée.

La secrétaire exécutive demande si le CCEK offre un régime d'assurance santé privé. On lui répond qu'elle peut recevoir une somme de 500 \$ annuellement à cet effet, mais qu'il lui incombe de trouver un tel régime d'assurance.

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE RÉALISÉES AU NUNAVIK

M. Bill Doidge, directeur du Centre de recherche du Nunavik, fait une visite guidée du Centre. Relevant du Service du développement des ressources de la Société Makivik, le Centre de recherche du Nunavik est l'endroit où s'effectue la recherche scientifique au Nunavik. Plus précisément on y fait de la recherche sur la qualité des aliments traditionnels, l'environnement et la gestion de la faune. M. Doidge énumère certaines des questions environnementales sur lesquelles se penche le Centre de recherche : études de base et suivis des impacts sur l'environnement des activités minières; relevés biologiques dans le cadre du programme de construction d'infrastructures maritimes au Nunavik; et la mise en valeur des cours d'eau, afin de faciliter la remontée de l'omble chevalier. M. Doidge mentionne aussi que le Centre possède sa propre bibliothèque, laquelle comprend plus de 4 000 articles et rapports portant sur diverses questions scientifiques relatives au Nunavik.

Les invités du Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik (CNSN) expliquent aux participants à la réunion le mandat du CNSN et la question d'éthique de la recherche au Nord. L'un des objectifs généraux du CNSN est de répondre, à l'échelle régionale, aux besoins de communications en hygiène du milieu et de fournir les renseignements nécessaires au public pour qu'il soit en mesure de comprendre la recherche qui se fait au Nunavik sur les questions d'hygiène du milieu et de contaminants. Le CNSN aide aussi les chercheurs à vulgariser auprès du public les résultats de leurs recherches. Le CNSN est l'organe d'examen et de consultation officiel en matière de santé et de nutrition dans la région et relève du directeur de la santé publique. Il fournit également des conseils et sert de point de contact pour les chercheurs et les organismes. Le CNSN est composé de représentants de l'ARK, de la Société Makivik, d'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), des deux centres de santé du Nunavik, du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université Laval de Québec, de l'Institut national de santé publique du Québec, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et de plusieurs communautés du Nunavik.

Quand on demande aux invités du CNSN sur quoi porteront leurs prochaines activités au Nord, ils répondent que le CNSN tentera d'améliorer la qualité et la normalisation des données environnementales et de santé publique dans la région. Ils désirent appuyer la création d'une banque de données statistiques de base sur la santé laquelle pourrait avoir des liens avec des sujets tels que les

traumatismes et les maladies reliés à l'environnement. Le CNSN espère aussi améliorer le processus de recherche au Nunavik de façon que la dimension humaine soit prise en compte dans les recherches en cours et les futurs projets de recherche.

M. Sammy Tukkiapik, qui travaille au Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ARK, est aussi un conseiller en recherche inuit et assure la liaison entre les chercheurs qui viennent au Nord et les membres des communautés que ces derniers visitent. M. Tukkiapik peut transmettre aux chercheurs des renseignements forts précieux sur chaque communauté et veille à expliquer aux communautés touchées en quoi consistent les résultats des études finales.

6. CHAPITRE 23 DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS : RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2

Une première version du guide visant l'amélioration de la transparence du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social qui se trouve dans les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) a été présentée aux membres en vue d'obtenir leurs commentaires. Le document a reçu un accueil favorable et les membres font observer qu'il rend le processus du chapitre 23 plus facile à comprendre. Il est toutefois un peu trop long pour un guide et pourrait être condensé. Une version condensée pourrait également être disponible sur le site Web du CCEK. Les membres décident d'apporter d'autres améliorations au guide avant de le transmettre aux parties intéressées en vue d'obtenir leurs commentaires. Par la suite, le guide pourrait être traduit et rendu public.

7. ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉNERGIE

La secrétaire exécutive fait un compte rendu de l'atelier sur l'énergie auquel elle a participé et qui était organisé à Inukjuak par ITK, en partenariat avec le Village nordique d'Inukjuak et la Corporation foncière Pituvik. L'atelier portait, d'une part, sur les énergies de remplacement auxquelles pourraient avoir recours la municipalité d'Inukjuak et toute la région du Nunavik et, d'autre part, sur la sensibilisation du public à ces types d'énergie. Des experts de divers domaines, tels que l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie géothermique, la réfrigération et la récupération de la chaleur, les changements climatiques et l'hydroélectricité, sont venus faire des présentations. Des aînés provenant de diverses communautés sont également venus expliquer comment les conditions climatiques et le milieu naturel ont changé au cours de leur vie et comment ils entrevoient l'avenir d'Inukjuak.

Au cours de son séjour à Inukjuak, la secrétaire exécutive a aussi assisté à la première réunion du groupe de travail sur l'énergie, un réseau de représentants d'organismes inuits nationaux et régionaux, de professionnels de l'énergie en milieu inuit et d'experts invités. Le réseau est organisé par ITK et financé par le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques. Il a été question de la possibilité pour Inukjuak de réaliser un projet d'usine fil de l'eau et de poursuivre un projet d'éoliennes en collaboration avec Hydro-Québec, de même que des étapes nécessaires pour élaborer un plan énergétique pour la communauté pour les années à venir.

Pendant qu'elle était à Inukjuak, la secrétaire exécutive a également visité le garage municipal et les employés mis en candidature par le CCEK au concours les Phénix de l'environnement. M. Gaétan Murray le mécanicien qui a eu l'idée d'installer une fournaise qui brûle les huiles usagées, lui a montré avec grand enthousiasme l'installation en question. Il est également fait mention que la lettre de candidature pour le concours les Phénix de l'environnement et une description du projet présentées au jury de sélection paraîtront dans le prochain bulletin d'ITK.

8. SITE WEB DU CCEK

Les membres ont examiné le site Web et conviennent d'y apporter plusieurs changements, tant pour ce qui est du format que du contenu général. Ces changements seront acheminés au concepteur du site. Le produit final sera ensuite traduit avant que le site ne soit accessible au public.

9. DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER AU NUNAVIK

Les membres reçoivent une copie d'un document intitulé « Développement de l'infrastructure routière au Nunavik » qui a été présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, à Transports Québec, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et à la Société Makivik qui, dans le passé, avaient participé à des discussions en vue de comprendre la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de développer l'infrastructure routière. M^{me} Caroline Larrivée, aménagiste à l'ARK, présente le document au CCEK et discute des préoccupations de l'ARK à l'égard de l'absence d'un mécanisme pour surveiller le réseau de plus en plus important de sentiers dans la région et des répercussions sur l'environnement que peut entraîner le nombre grandissant de routes.

M^{me} Larrivée explique que le peu de réglementation qui existe à cet égard n'est pas claire et souvent contradictoire et qu'il y a peu d'organismes qui procèdent à des inspections dans la région pour veiller à ce que la réglementation soit

respectée. Par ailleurs, comme il y a peu de concertation entre les nombreuses compagnies qui développent le Nord, plusieurs routes sont souvent construites pour accéder aux mêmes sites, ce qui créent un stress considérable sur l'environnement fragile. M^{me} Larrivée explique que l'ARK aimerait que l'approche soit plus structurée quant au trajet et à l'entretien des routes et qu'elle désire que toutes les routes situées sur les terres du domaine public (tant les nouvelles que celles qui existent déjà) soient considérées comme des routes publiques. L'ARK déploie également des efforts pour qu'il y ait un plus grand nombre de mesures pour inciter les compagnies à utiliser les routes d'hiver pour transporter leur équipement lors des phases d'exploration et insiste sur la nécessité de mettre en place des mesures législatives, afin d'appuyer ses efforts. Enfin, l'ARK demande au gouvernement du Québec d'inclure le développement routier dans ses lois en intégrant cette composante dans le plan global de gestion des terres du domaine public.

En raison des conséquences potentielles des infrastructures routières sur le développement de la région et sur l'environnement, l'ARK se demande si le développement routier ne devrait pas être automatiquement assujéti au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et quelles pourraient être les répercussions de ce développement pour les communautés de la région. C'est pourquoi l'ARK demande au CCEK d'examiner comment les infrastructures routières sont actuellement encadrées par les lois et les règlements, d'examine leur administration et leur application, et de présenter des recommandations nécessaires au gouvernement sur la façon d'aborder cette question.

Les membres décident de commencer par examiner la législation existante à ce chapitre, afin de mieux définir ce qu'est une route et ce que sont les obligations des compagnies qui œuvrent au Nord et de déterminer qui devrait régir le développement routier.

10. MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES AIRES PROTÉGÉES

Des invités de la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP présentent plusieurs modifications que l'on prévoit apporter aux plans de conservation des réserves de biodiversité (39) et des réserves aquatiques (7) existantes et à venir. Les représentants du MDDEP présentent aussi les modifications qui seront apportées à la Loi sur les parcs et à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et qui entraîneront principalement des répercussions sur les réserves de biodiversité et aquatiques projetées et permanentes et leurs programmes d'activités. M^{me} Wendy Giroux, biologiste, se charge principalement de l'exposé.

Étapes de mise en œuvre : Une aire protégée est créée tout spécialement pour protéger la biodiversité, ainsi que les ressources naturelles et culturelles qu'elle contient. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel permet de donner un statut provisoire de protection en désignant un territoire d'intérêt en tant qu'aire protégée projetée et décrit le processus juridique et administratif de création d'une aire protégée. Une fois le territoire d'intérêt désigné, il y a trois étapes à suivre. Premièrement, on confère au territoire d'intérêt un statut provisoire de protection interdisant toute activité industrielle d'importance. Deuxièmement, on tient des audiences publiques et des séances d'information à l'intention des communautés et des organismes locaux. Les projets de création d'aires protégées sont assujettis au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu dans la CBJNQ. Troisièmement, on confère au territoire d'intérêt désigné un statut permanent de conservation et on met en place un plan de conservation incluant un programme d'activités spécifique et un cadre de gestion élaborés par le gouvernement en collaboration avec les communautés concernées qui avaient pris part aux consultations. Les trois étapes du processus de création d'une aire protégée devraient prendre normalement quatre ans à réaliser. Il s'agit du délai prévu par la loi pour une réserve projetée; conformément à la loi, il est possible de prolonger ce délai.

Modifications à apporter aux plans de conservation : Les premiers plans de conservation qui ont été élaborés ne contenaient pas de conditions quant aux activités qui pouvaient être réalisées. Par conséquent, ils manquent de subtilité, de flexibilité et d'adaptabilité pour assurer une protection suffisante de la biodiversité; par exemple, ils ne permettaient pas la réalisation d'activités compatibles à l'objectif de protection telles que la construction de rampes d'accès aux plans d'eau, les mesures d'urgence, les installations d'accueil et les terrains de camping. Le MDDEP est d'avis qu'il est nécessaire de modifier les plans de conservation, afin qu'une réglementation standard régisse la réalisation activités dans toutes les réserves (celles existantes et celles à venir), assurant ainsi la protection des habitats naturels. Il est clairement dit, lors de la présentation, que les droits acquis avant la désignation d'une réserve projetée, notamment ceux prévus dans la CBJNQ, tels que les abris pour les activités de piégeage et les routes et sentiers existants, sont reconnus et maintenus dans les modifications proposées.

Modifications à apporter à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel :

En ce qui a trait à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, M^{me} Giroux indique que les modifications proposées simplifieront la Loi, allégeront le processus juridique et administratif, amélioreront son efficacité et, enfin, fourniront un cadre pour les activités qui seront réalisées tant dans les aires protégées projetées que permanentes.

Modifications à apporter à la Loi sur les parcs : Les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les parcs concernent principalement l'octroi d'un

statut temporaire de protection à certains projets de parc et la restructuration du processus d'audiences publiques pour qu'il soit similaire à celui prévu dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Il y a aussi dans les modifications proposées certaines mesures à l'égard du statut de parc projeté telles que le délai maximal (huit ans avec possibilité de prolongation) et le programme d'activités compte tenu des particularités du statut.

Le MDDEP demande conseil au CCEK et l'invite à formuler des recommandations concernant les modifications que l'on propose d'apporter aux plans de conservation, ainsi qu'aux deux lois, en ce qui a trait aux répercussions qu'entraîneront ces modifications sur le développement d'aires protégées au Nunavik.

11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un membre fait un résumé de ÉcoAction, un programme de financement communautaire d'Environnement Canada. Le Nunavik pourrait peut-être recevoir du financement dans le cadre de ce programme pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. La date limite pour présenter une demande est le 1^{er} octobre 2006. Si l'ARK désire être le promoteur du projet, elle devrait rédiger une version préliminaire d'une demande, afin qu'elle puisse être révisée. L'ARK peut nommer un employé pour diriger ce projet et procéder à un inventaire régional, afin de bien cerner les besoins et de connaître les personnes qui ont un rôle à jouer dans la gestion des déchets dans les communautés, l'équipement qu'elles utilisent et les ressources auxquelles elles ont recours.

On mentionne que le programme ÉcoAction reconnaît des projets dont l'objectif est de renforcer les capacités d'une communauté et de la sensibiliser aux questions environnementales. Le financement accordé en vertu du programme comprend le salaire versé à tout expert et l'achat de l'équipement nécessaire. Des lettres d'appui de divers organismes constituent également un élément important d'une demande dans le cadre de ce programme.

12. DÉVERSEMENTS EN MILIEU MARIN

Un membre signale qu'une conférence, organisée par la Garde côtière canadienne, est censée avoir lieu à Québec au début du mois de mai, afin de discuter de divers sujets relatifs aux activités marines, dont la prévention de déversements en milieu marin et les mesures d'intervention. Parmi les organismes invités à participer à la conférence, il y a Transports Canada, l'ARK, Environnement Canada et le MDDEP. Ces organismes participeront également à une autre réunion, afin de discuter de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action en cas de déversement en milieu marin dans le Nord-du-Québec.

CCEK, procès-verbal de la 107^e réunion
Le 29-31 mars 2006
Kuujuuaq, Qc

M. Barrett et M. Tremblay indiquent qu'ils assisteront peut-être à la conférence à Québec et feront part aux membres des progrès réalisés dans ce dossier lors de la prochaine réunion.

13. QUESTIONS DIVERSES

-Secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Un membre explique que l'ARK a l'intention d'embaucher un employé qui travaillera à mi-temps à titre de spécialiste de l'environnement et à mi-temps à titre de secrétaire exécutif de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik. Cet employé partagera un bureau avec la secrétaire exécutive du CCEK.

14. DATES ET LIEUX DES PROCHAINES RÉUNIONS

La 108^e réunion du CCEK aura lieu du 5 au 7 juillet à Kangiqsualujjuaq.

La 109^e réunion du CCEK aura lieu du 5 au 6 octobre 2006. Le lieu de la réunion sera décidé ultérieurement.

La proposition de lever la 107^e réunion du CCEK est adoptée à l'unanimité.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
18 Juillet 2006



ᑲᑎᐱᑲ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᐃᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Updated July 18, 2006

MINUTES OF THE 107TH MEETING

(ADOPTED)

DATE: March 29-31, 2006

PLACE: Conference room, Nunavik Research Centre, Kuujjuaq
Conference room, Katittavik Town Hall, Kuujjuaq

PRESENT:

Kativik Regional Government appointees:

Michael Barrett, President

Government of Canada appointees:

Claude Abel
Gilles H. Tremblay
Suzanne Larochelle

Gouvernement du Québec appointees:

Paule Halley
Jean Couture

Executive Secretary:

Nancy Dea

ABSENT:

David Okpik, Kativik Regional Government appointee
Eli Angiyou, Kativik Regional Government appointee

GUESTS:

Sammy Tukkiapik, Inuit Research Advisor, KRG
Bill Doidge, Director, Nunavik Research Centre
Chris Furgal, Co-Director, Nasivvik Centre
Minnie Abraham, Chairperson, Nunavik Nutrition and Health
Committee

Jimmy Annahatak, Member, Nunavik Nutrition and Health Committee
Caroline Larrivée, Land Use Planner, KRG
Wendy Giroux, Protected Areas Department, MDDEP
Joanne Laberge, Head of Protected Areas Department, MDDEP
Guy Paré, Protected Areas Department, MDDEP
Françoise St-Martin, Judicial Affairs Department, MDDEP
Daniel Berrouard, Aboriginal Affairs Coordinator, MDDEP
Alain Hébert, Ecological and Parks Directorate, MDDEP

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The 107th Kativik Environmental Advisory Committee meeting began at 1:30 pm, March 29, 2006 in the conference room of the Nunavik Research Centre. The president invited the members to propose changes to the agenda and the meeting took place in accordance with the agenda below:

The agenda was adopted as follows:

1. Call to order and adoption of agenda
2. Adoption of 106th meeting minutes
3. Correspondence and business arising from last meeting
4. Budget, Secretariat and Members
5. Research in Nunavik
6. Revision of Schedules 1 and 2 of Chapter 23 of the JBNQA
7. Energy Related Activities
8. KEAC Website
9. Road Development in Nunavik
10. Biodiversity and Protected Areas Legislation
11. Waste Management
12. Marine Spills
13. Miscellaneous
14. Date and place of next meeting(s)

The motion to adopt the agenda was moved by Jean Couture and seconded by Claude Abel. The agenda was adopted unanimously.

2. ADOPTION OF 106TH MEETING MINUTES

A motion to have the final changes to the 106th minutes made at the end of the meeting was moved by Gilles H. Tremblay and seconded by Claude Abel.

3. CORRESPONDENCE AND BUSINESS ARISING FROM LAST MEETING

The Executive Secretary presented to the meeting the correspondence that had been sent and received since the last meeting. The following main topics were discussed:

-Annual Report

The members were asked to edit this year's distribution list of those who would receive a copy of the 2004-2005 Annual Report. Several names were added.

The Executive Secretary noted that a letter of introduction, written in the Committee's 3 official languages, would also be included with the report. The meeting decided that a more personal letter should be written to Mr. Claude Béchar, inviting him to meet with the KEAC and congratulating him on his new appointment as Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks.

-Halocarbons

The members were informed that the Chairperson of the KRG, Mrs. Emudluk, had received an official letter from the regional office of the MDDEP stating that because the *Regulation Respecting Halocarbons* was applicable in Nunavik, each municipality was responsible for their own halocarbon recovery, meaning the collection and disposal of any appliances with cooling systems containing halocarbons. The letter recommended that the appliances be collected on a separate day and taken to a fenced-in area at the municipal dumpsite. From there a certified professional can remove any necessary substances.

In response, Mrs. Emudluk requested that the KEAC, as the official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern Villages, inform each of the municipalities of their obligations to respect this Regulation. She also asked that a meeting be held between representatives of the KEAC, the KRG, MDDEP, FCNQ and Northern stores to discuss any obligations of retailers to accept any returned appliances they have sold at their stores.

The members decided that a meeting with the retailers was indeed necessary and should be organized as soon as possible. It was also pointed out that Mr. Michel Richer already visits each of the communities on a regular basis maintaining refrigeration units for the FCNQ and should be kept in mind for possible training and future collaboration regarding this project.

The possibility of having a scrap metal compactor travelling to each community was also mentioned. A project such as this would contribute greatly to reducing the volume of material in a solid waste disposal site.

-Sale of Computer

The members were informed that the Committee's surplus laptop had been successfully sold during a silent auction ending March 10, 2006. It was decided that the total received for the computer would be added to the budget under "Other Revenue".

4. BUDGET, SECRETARIAT AND MEMBERS

This fiscal year's audit, ending March 31, 2006, will need to be completed in the upcoming weeks. The accounting firm of Pratte, Bélanger Inc. will do this work again.

The Committee has recently acquired charge cards from both Air Inuit and the FCNQ, making airplane tickets and hotel reservations easier and more convenient.

The KEAC is still without a signed lease for the Executive Secretary's housing unit acquired from the KRG. The meeting asked that this matter be dealt with as soon as possible as to ensure a stable dwelling for the Secretariat.

Gilles H. Tremblay was named the new KEAC President by fellow Government of Canada appointees. Paule Halley was officially named as the new Vice-President of the KEAC by way of government decree. Both positions will be effective April 1, 2006. Who the newly appointed Gouvernement du Québec member will be is still to be determined.

With a new president, the question of signing authority for day-to-day business was raised and it was determined that Michael Barrett, Nancy Dea, Sarah Tukkiapik, and Nathalie Girard would remain the signing authorities with copies of any checks written to either Mr. Barrett or Ms. Dea be sent to Mr. Tremblay.

One member pointed out that the Executive Secretary never received an official letter of hiring and that one should be written.

The Executive Secretary asked whether the Committee offers additional insurance coverage and was told she can be subsidized in the amount of \$500 per year but that it was her responsibility to find an insurance plan.

5. RESEARCH IN NUNAVIK

The meeting was given a thorough tour of the Nunavik Research Centre by its Director, Mr. Bill Doidge. The Centre, which is operated by the Resource Development Department of the Makivik Corporation, is the central scientific hub of Nunavik, where ongoing research is undertaken on the quality of country

foods, environmental studies and wildlife management. Some of the Centre's environmental issues that were introduced to the members included: Baseline studies and monitoring of impacts from mining activities; biological site surveys as part of the marine infrastructure construction program of Nunavik; and stream enhancement to facilitate arctic char migration. Mr. Doidge also pointed out that the Centre has its own library with a bibliography of over 4000 papers and reports concerning a variety of scientific issues in Nunavik.

Guests from the Nunavik Nutrition and Health Committee (NNHC) spoke to the meeting about their mandate and the issue of ethics and research in the North. One of the general objectives of the NNHC is to address regional environmental health communication needs and provide the information necessary for the public to understand research relevant to environmental health and contaminants issues in Nunavik. The NNHC also helps researchers translate their data into a format meaningful to the public. This Committee is the authorized review and advisory body for health and nutrition issues in the region, operating under the authority of the Public Health Director, and provides guidance and liaison services for researchers and agencies. The NNHC includes representatives from the KRG, Makivik, ITK, the two Nunavik Health Centres, the Centre Hospitalier Université Laval (CHUL) Research Centre in Québec City, Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), the Nunavik Board of Health and Social Services as well as several Nunavik communities.

When asked their future preoccupations in the North, the NNHC identified that one of its aims is to improve the quality and standardization of environmental and public health data for the region. It wishes to support the creation of a bank of basic health statistics with possible links to such topics as environmentally related trauma, environmentally related diseases etc. The NNHC also hopes to improve the research process in Nunavik to ensure that a human dimension is included to ongoing and newly developing studies.

Sammy Tukkiapik, who works for the Renewable Resources Department at the KRG, is also an Inuit Research Advisor who acts as a liaison between researchers coming to the North and the members of the community they will be visiting. For the researchers, he can point out valuable sources of information in each community as well as maintain a link between any final studies produced and what it means for the municipalities involved.

6. REVISION OF SCHEDULES 1 AND 2 OF CHAPTER 23 OF THE JBNQA

The draft version of the initial guide for the improvement of the environmental impact assessment found in schedules 1 and 2 of Chapter 23 of the JBNQA was presented to the members for comment. It was generally well received by the meeting, which remarked that it made Chapter 23's environmental process easier to understand, although it was a little too long to be a guide and could be

condensed. The condensed version could also be made available on the Committee's website. The members decided to make further improvements to the guide before forwarding it to interested stakeholders for their comments. Subsequently, the guide will be translated and made public.

7. ENERGY RELATED ACTIVITIES

The Executive Secretary spoke of a recent Energy Workshop she had attended in Inukjuak, organized by Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) in partnership with the Northern Village of Inukjuak and Pituvik Landholding Corporation. The workshop's focus was to explore the variety of alternative energy sources available to both the municipality of Inukjuak and the entire region of Nunavik and to increase the general population's awareness of such alternatives. Presentations were made by various experts in fields such as wind energy, solar energy, geothermal energy, refrigeration and heat reclamation, climate change and hydro-electricity. Elders from various communities also spoke of how the weather and natural environment has changed during their lifetime and how they envisioned Inukjuak to look in the future.

During the same visit, the Executive Secretary also took part in the first meeting of the Energy Working Group, a voluntary network of individuals from national and regional Inuit organizations, professionals working in the energy field in Inuit regions and invited experts. The network is facilitated by ITK and is funded through the Aboriginal and Northern Community Action Program (ANCAP). The possibility of Inukjuak developing a run-of-the-river hydro project and pursuing a wind turbine project in collaboration with Hydro-Québec was discussed during the meeting as well as the necessary steps towards developing a community energy plan for the future.

During her time in Inukjuak, the Executive Secretary also took the opportunity to visit the Municipal Garage and the employees who had been nominated by the KEAC for the Phénix de l'Environnement award. Mr. Gaetan Murray, the mechanic who spearheaded the used-oil furnace project gave her an enthusiastic tour of the used-oil furnace facility. It was also noted that the letter of nomination for the Phénix award and the project description submitted to the award jury would be featured in the upcoming ITK newsletter.

8. KEAC WEBSITE

The members reviewed the website and agreed to make several changes to both its format and overall content. These changes will be forwarded to the website designer, after which the final product will be sent for translation before being made available to the public.

9. ROAD DEVELOPMENT IN NUNAVIK

The members each received a copy of a document prepared by the Kativik Regional Government (KRG) entitled "Development of Road Infrastructure in Nunavik" that was tabled with Natural Resources and Wildlife Québec, Transport Québec, the Ministry of Sustainable Development, Environment and Parks, Municipal Affairs and Regions Québec and the Makivik Corporation, who have, in the past, been involved in discussions to understand what the existing procedure is for authorizing the development of road infrastructure. Caroline Larrivée, Land-Use Planner for the KRG, presented this position paper to the Committee and discussed the KRG's concerns for the lack of an examination mechanism for the growing network of trails in the region and the impacts on the environment as more and more roads are being built.

Ms. Larrivée explained that what little regulation exists is unclear and often contradictory and that few of the authorizing bodies conduct inspections in the region to ensure that this regulation is respected. And because there is little collaboration among many companies developing in the North, multiple roads are being built to access similar sites, creating a greater stress on the already fragile landscape. Ms. Larrivée explained that the KRG would like to see a more structured approach to road itinerary and maintenance and to have all roads on public lands (new and existing) maintain a public status. They are also pushing for more incentives for companies to use winter roads to transport equipment during exploration phases and the need for legislation to support this effort. Finally, the KRG requests that the Québec government include road development in its legislation by taking into account this component in the greater overall plan for public lands.

Due to the potential impacts of road infrastructure on the development of the region and on the environment, the KRG is questioning whether its development should be automatically subject to an environmental and social impact assessment and what potential impacts this could have on local communities in the region. The KRG therefore asked the KEAC to examine how road infrastructure is currently governed under existing laws and regulations and how these laws and regulations are administered and enforced in order to present recommendations to the government regarding how to best deal with this issue.

The members decided to would begin an examination of existing legislation and to help better define what a road is, the obligations of companies networking in the North and who should be governing this development.

10. PROTECTED AREAS LEGISLATIVE AND REGULATORY CHANGES

Guests from the Ministry of Sustainable Development, the Environment and Parks, Ecological and Parks Directorate, presented several anticipated amendments to the conservation plans of existing proposed biodiversity (39) and aquatic reserves (7), as well as those to come. The ministry also presented amendments to the Parks Act and the Natural Heritage Conservation Act (NHCA), impacting mostly biological and aquatic reserves, both proposed and permanent and their activity regimes. Ms. Wendy Giroux, biologist, acted as the primary presenter.

Implementation steps: A protected area is designed specifically to ensure the protection of biodiversity and related natural and cultural resources. The Natural Heritage Conservation Act allows for a temporary status of protection as a “proposed” protected area and describes the legal and administrative process of implementation of the protected area. Following the identification of territories of interest, 3 implementation steps are realized. First, a temporary status is granted, with major industrial activities thereon prohibited in the area of interest granted a temporary protection status. Next, there are public hearings and information sessions held for local communities and organisms. Protected area projects are also subject to environmental assessments as provided for in the JBNQA. Thirdly, a permanent status is granted to the territory and a conservation plan put in place with a specific activity regime and management framework defined and developed by the government with the concerned communities previously consulted. This 3-step process should normally take 4 years. Four years being the legal timeframe for a proposed reserve and when needed, this timeframe may legally be extended for a longer period.

Amendments to conservation plans: The first conservation plans to be created contain no conditions on which activities could be carried out, therefore lacking subtleness, flexibility and adaptability to ensure sufficient protection of the biodiversity while enabling the carrying on of activities compatible with the protection objective, such as building water access ramps, emergency operations, reception facilities and camping sites. The MDDEP feel that amending the conservation plans has become necessary in order to provide a standard regulation for the carrying on of activities in all proposed reserves (those already created and those to come), as to provide an appropriate framework for these activities to ensure the protection of natural habitats. The presentation made it clear that the proposed amendments recognize and maintain all rights acquired prior to the implementation of proposed reserves, specifically those under the JBNQA, such as trapping shelters and existing roads and trails.

Amendments to the Natural Heritage Conservation Act: Concerning the Natural Heritage Conservation Act, Ms. Giroux pointed out that once the proposed amendments are incorporated they will simplify the act, lighten the legal and

administrative process, increasing its efficiency, and finally, provide a framework for activities carried out on both proposed and permanent protected areas.

Amendments to the Parks Act: Proposed amendments to the Parks Act would mainly concern necessary amendments for granting legal temporary protection to some park projects while remodelling the public hearing process to mirror that of the Natural Heritage Conservation Act. Also, by adjusting certain measures for proposed park status such as the maximum time period (8 years with a possible extension) and the activity regime with regards to the specificities of this status.

The MDDEP is asking the KEAC for their advice and to make recommendations concerning these proposed amendments to the conservation plans and both Acts with regards to its impact on Nunavik's development of protected areas.

11. WASTE MANAGEMENT

One of the members provided a summary of Environment Canada's EcoAction Community Funding Program. It may be possible that Nunavik could receive funding for the creation of a regional waste management plan through this program. Deadline for application is October 1, 2006 and if the KRG wishes to be the project proponent, it is recommended they produce a preliminary version of their application for early review. The KRG can name someone to lead this project and a regional inventory can be completed to understand what is needed, who are the communities' leaders in waste management and what equipment and resources they have to work with.

It was also pointed out that the EcoAction program recognizes projects whose initiative it is to improve a community's building capacity and environmental awareness. The program's funding also includes paying the salary of any special expertise or equipment needed. Letters of support from various organizations are also a key element for the application.

12. MARINE SPILLS

A member pointed out that there would be a conference held in Québec City in early May, organized by the Canadian Coast Guard, to discuss various marine-related topics, including marine spill prevention and response. Several interested parties invited to this conference, including Transport Canada, the KRG, Canadian Coast Guard, Environment Canada, and MDDEP will also take part in a related meeting to discuss the creation and implementation of an Emergency Plan of Action for marine spills in Northern Québec.

Mr. Barrett and Mr. Tremblay noted that they may be attending the conference in Québec City and will take note of these developments for the next meeting.

13. MISCELLANEOUS

-KEQC Secretariat

One member explained to the meeting that the KRG is planning to hire a half-time employee who will hold the position of Environmental Specialist, with the other half of their time being employed as the Executive Secretary for the Kativik Environmental Quality Commission. They will share an office with the KEAC secretariat.

14. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING(S)

The 108th KEAC meeting will be held July 5-7, 2006 in Kangiqsualujjuaq.

The 109th KEAC meeting will be held October 5-6, 2006, with the location to be determined at a later date.

The motion to close the 107th KEAC meeting was passed unanimously.

Nancy Dea
Executive Secretary
July 18, 2006